



Mouvement d'éducation populaire
et d'action communautaire

du Québec inc.

506 est. Ste-Catherine, suite 800, Montréal
H2L 2C7. (514) 842-2766

DOSSIER NOIR

PROGRAMME OVEP 1986-87

Dossier préparé par le MEPACQ

Décembre 1986

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
Présentation du dossier	1
Les principales modifications au programme OVEP 86-87 et la position du MEPACQ	2
L'enveloppe nationale 1986-87	7
Les dessous du moratoire	10
Les révisions	11
Des retards, toujours des retards	13
Petite histoire de décentralisation	14
Le sort des régions	17
La sélection	22
Le sort des groupes nationaux	30
Le sort des priorités	31
Le réseau MEPACQ	34
Conclusion	36

PRESENTATION DU DOSSIER

Pour se donner une image conforme à la réalité des groupes d'éducation populaire dans le cadre du programme OVEP 1986-87, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) avait tout d'abord prévu un petit dossier sur le sujet. Toutefois, la situation étant encore plus inacceptable cette année que par le passé, il s'est retrouvé dans l'obligation d'approfondir ses recherches et de procéder à l'élaboration du dossier noir que voici.

La situation pouvait-elle objectivement s'améliorer? Nous l'avions espéré. Mais il était naïf de croire que dans le contexte d'un "gel"¹ de budget, les améliorations pouvaient être notables et rendre la situation tolérable. Bien sûr, les travaux du comité OVEP se voulaient une réponse en ce sens. Cependant, l'exercice de révision des modalités de gestion², avec les représentants nationaux des groupes, bien que signifiant une ouverture, ne pouvait constituer à lui seul le remède à tous les maux.

C'est donc pour partager avec vous les résultats de cette recherche que nous vous faisons parvenir aujourd'hui ce dossier noir.

¹ Nous en reparlerons au point "Enveloppe nationale", p. 9.

² Annexe 1: Bilan du comité de travail que le MEPACQ a fait parvenir à Monsieur Claude Ryan en mai dernier.

LES PRINCIPALES MODIFICATION AU PROGRAMME OVEP 86-87
ET LA POSITION DU MEPACQ

NOTE: Les principales modifications présentées ici font suite aux travaux du Comité OVEP sur la révision des modalités de gestion.

1. INTRODUCTION D'UN QUATRIEME CRITERE D'EVALUATION

"Activités dont la qualité favorise l'acquisition de connaissances ou d'habiletés qui correspondent aux besoins des clientèles visées et qui leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie ou de travail". (p. 12 du programme)

Position du MEPACQ:

Nous ne pouvons nous opposer à l'introduction d'un tel critère, l'acquisition de connaissances ou d'habiletés étant intrinsèque à toute activité éducative. En outre, ce qui avait posé problème par le passé ce n'était pas les critères mais l'interprétation de ces mêmes critères.

Ce que nous n'acceptons pas, c'est la façon dont la DGEA a disposé de ce critère. Car assez curieusement, ce n'est pas exactement la formulation "finale" qui a été présentée aux membres du comité de travail OVEP. Le début du critère aurait dû se lire: "Activités reposant sur l'acquisition de connaissances et /ou habiletés..."

Cette modification peut paraître anodine. Toutefois, elle introduit une notion purement subjective soit la "qualité". Le MEQ ne pourra pas

nous faire croire que la reformulation a été faite simplement pour améliorer la synthèse. Nous ne sommes pas dupes à ce point.

2. PRINCIPE DE RECURRENCE

Pour ce faire, la DGEA établissait que:

"Les subventions accordées en 86-87 ne pourront dépasser de plus de 10% la subvention la plus élevée qu'un groupe a reçu au cours des 3 dernières années ou depuis que le groupe est subventionné". (p. 5 du programme.

Position du MEPACQ:

Nous étions favorables au fait qu'on reconnaisse le besoin de stabilité des subventions des groupes pour que ceux-ci puissent enfin prévoir à plus long terme leurs interventions éducatives.

Déjà, lors du dépôt de la proposition retenue par le ministre, nous étions vivement opposé-e-s à un principe de récurrence basé sur la moyenne des subventions des 3 dernières années. Cette façon de faire pénalisait doublement ceux qui avaient vécus des baisses arbitraires de subventions par le passé.

Nous nous opposons également à un plafonnement de 10% des subventions.

Les deux propositions de la DGEA allaient à l'encontre de l'éducation populaire autonome. D'une part, elles n'étaient pas liées aux besoins financiers exprimés par les groupes dans leur demande. D'autre part,

ces façons de faire constituaient une négation d'un aspect important de l'éducation populaire autonome à savoir que les besoins peuvent varier de façon importante d'une année à l'autre.

3. LA REINTRODUCTION DU LIBRE CHOIX POUR LES REGROUPEMENTS NATIONAUX

Rappelons que ceux-ci étaient pénalisés si les groupes membres n'incluaient pas leur demande dans celle de leur groupe national. Ils perdaient leur droit de présenter une demande OVEP pour les activités nationales. Donc, on refusait d'étudier la demande OVEP des regroupements.

"Les organismes locaux ou régionaux accrédités qui font partie d'une fédération ou d'une association provinciale également accréditée auprès du programme d'aide pourront désormais présenter eux-mêmes leur projet d'éducation populaire..." (p. 3 du programme)

Position du MEPACQ:

A prime abord, nous étions en accord avec cette modification à 100%. Nous étions heureux que la DGEA reconnaisse enfin qu'il s'agissait là d'une erreur qui amenait de l'ingérence de l'Etat dans le fonctionnement interne des groupes nationaux.

Mais il s'agissait d'une modification dont l'application ne pouvait être que partielle. Plusieurs groupes locaux n'avaient pu être accrédités sur une base autonome parce qu'ils étaient affiliés à une association provinciale au moment de leur demande d'accrédita-

tion. Et maintenant, le moratoire empêchait toute nouvelle accréditation.

4. GARANTIE DE DISTRIBUTION COMPLETE DES ARGENTS

"Une fois les subventions attribuées après l'évaluation des dossiers, s'il arrivait qu'une somme reste disponible dans l'enveloppe des clientèles prioritaires, elle sera partagée entre les organismes subventionnés à même cette enveloppe". (p. 10 du programme '86-87)

Position du MEPACQ:

Nous étions d'accord avec une telle garantie. Cependant, il nous paraissait juste et normal que les groupes locaux, régionaux et nationaux n'appartenant pas aux 2 secteurs priorisés obtiennent les mêmes garanties. Nous serons toujours opposé-e-s à un système 2 poids, 2 mesures.

5. MODIFICATION DE LA COTE

D'un total possible de 6 points en 1985-86, la cote sera de 100 points en 1986-87.

Position du MEPACQ:

Cette modification n'est qu'administrative. Nous attendrons de voir la signification des cotes avant de nous prononcer.

6. LES DESACCREDITATIONS

"... seuls les projets d'organismes actuellement accrédités qui ont présenté un projet (accepté ou refusé) soit en '84-85 ou en '85-86

seront admissibles et pourront se voir attribuer une subvention".
(p. 2 du programme)

Position du MEPACQ:

En principe, le MEPACQ n'était pas en désaccord avec un processus de désaccréditation. Toutefois, la modification, telle qu'énoncée ici, ne reflète en rien nos recommandations à ce sujet. Pour nous, le délai devait être de 3 ans, sans demande OVEP du groupe. Les groupes devaient être avisés qu'ils étaient engagés dans un processus de désaccréditation et avoir la possibilité de corriger la situation en présentant un projet en 1986-87. La DGEA a procédé à 90 désaccréditations automatiques durant l'été sans tenir compte de la position consensuelle des porte-parole nationaux à ce sujet.

NOTE: 50 autres groupes n'ont pas présenté de demandes en 1986-87 et 1985-86. Pour un total de 140 désaccréditations possibles.

L'ENVELOPPE NATIONALE 1986-1987

En mars dernier, nous apprenions le "gel" du budget OVEP '86-87. Il nous semblait alors évident que lorsqu'on annonce un gel de budget, on fait référence aux sommes dépensées lors du dernier exercice financier. Nous étions surpris d'apprendre que le budget '86-87 diminuerait de 54,143\$ par rapport à celui de '85-86.

De plus, un gel de budget, c'est une perte automatique du pouvoir d'achat des groupes de 5% par année. Comme le budget OVEP est "en stagnation" depuis '84, il s'agit d'une perte de 800,000\$ en 2 ans.

Peut-on parler d'une reconnaissance réelle de l'éducation populaire autonome? Au Québec, ce réseau, rappelons-le, "représente pour des milliers de Québécois-e-s l'unique occasion d'acquérir et de développer des savoir-faire indispensables à la vie en société".¹

(voir tableau page suivante)

L'AUTO-CENSURE

En 1985-86, les groupes d'éducation populaire financés OVEP chiffrèrent leurs besoins à près de 30 millions \$. En '86-87, la demande diminuait de 1 million \$.

¹ CEFA

<u>PARTAGE DE L'ENVELOPPE NATIONALE</u>			
Enveloppe	Prévue	Distribuée	Ecart
Pour l'année '86-87			
Nationale	7,901,794	7,879,587	- 22,207
Priorités	2,231,499	2,223,179	- 8,320
Locaux	3,779,618	3,838,478	+ 58,860
Nationaux	1,890,677	1,817,920	- 72,757
Pour l'année '85-86			
Nationale	7,901,794	7,953,937	+ 52,143
Priorités	2,120,356	2,360,642	+240,286
Locaux	3,650,475	3,775,682	+125,207
Nationaux	2,130,963	1,817,613	-313,350
A remarquer: le gouvernement confirme cette année les transferts de fonds effectués l'an dernier au détriment des regroupements nationaux et des fédérations			

L'interprétation que nous devons en faire n'est certes pas une diminution des besoins des groupes. Deux grandes raisons expliquent cette situation. Premièrement, 57 groupes n'ont pas représenté de demandes en 1986-87; deuxièmement, la limitation de l'augmentation annoncée (10% maximum) a certainement contribué à l'auto-censure des groupes. Pour eux, recevoir 5,000\$ pour la réalisation d'un projet qui en valait 20,000 \$ est déjà suffisamment frustrant.

Selon nous, aucune des mesures mises de l'avant par le ministère de l'Education ne devrait aller dans le sens d'une auto-censure des groupes. Sinon, comment espère-t-il répondre un jour aux besoins réels de sa population la moins bien nantie s'il ne les connaît pas?

LA CENSURE GOUVERNEMENTALE

Depuis quelques années, il existe 2 types de demandes dans le programme OVEP: les demandes initiales dont nous avons parlé plus tôt et les demandes révisées.

DEMANDES	1986-1987	1985-1986
Demandes initiales	28,739,662	29,787,068
Demandes révisées	21,668,277	23,053,832
Réduction en %	25%	23%

Mais comment la DGEA s'y prend-elle pour réduire ainsi les demandes? Nous vous faisons part ici des 2 principales méthodes employées.

1. 468 activités ont été reconnues inadmissibles cette année;
2. La DGEA se permet de réduire le coût d'une activité précise parce qu'elle le considère exagéré. Sur quelle base? L'arbitraire¹. Cela s'est produit dans au moins 219 groupes² pour un total dépassant 2.5 millions.

¹ Juste à Montréal, nous sommes assurés que c'est le cas de 50 des 123 groupes, soit 41% des groupes. Au national, c'est 32% des groupes.

² Pour en arriver à ce calcul, nous nous sommes servis des données sur les groupes qui n'avaient aucune activité refusée en 86-87 mais pour qui, il y avait une demande initiale et une demande révisée. Il est très possible que cela soit le cas de la majorité des groupes mais il est impossible de l'évaluer avec le peu de données que nous avons en main.

Cette double censure est non seulement odieuse, elle est également tendancieuse. L'exercice gouvernemental ne sert au MEQ qu'à se donner bonne conscience. C'est vrai qu'il paraît mieux de dire qu'on répond à 35% des besoins (après censure) qu'à 25% des besoins réels.

LES DESSOUS DU MORATOIRE

<u>Nombre de demandes</u>			
	1986-87	1985-86	1984-85
Nombre de demandes présentées	681	738	824
Nombre de demandes acceptées	660	676	785
Nombre de demandes refusées	21	62	39

CONSTATS

Il est intéressant de remarquer qu'il y a 10.5% de moins de demandes qu'en 1985-86. De plus, si notre année de référence est 1984, année de l'imposition du deuxième moratoire, on constate qu'il y a 19% de demandes en moins.

La dichotomie entre le discours et la pratique est alarmante. On nous serine, depuis quelques années déjà, le discours de l'importance de l'éducation populaire autonome et en même temps, on freine le développement de ce réseau en imposant et en maintenant un tel moratoire.

Cette situation n'est pas sans nous rappeler le premier moratoire imposé aux groupes. Leur nombre était passé de 718 en '81 à 434 en '84.

Les groupes d'éducation populaire financés OVEP n'ont aucune envie que le programme OVEP devienne un club sélect et par conséquent restreint.

Le MEPACQ s'est toujours prononcé contre l'imposition de moratoire et il maintient cette position encore aujourd'hui. Surtout en ce moment, où un des dessous du moratoire actuel est une liste de 400 groupes en attente d'accréditation.

LES REVISIONS

LES REVISIONS.. CA EXISTE... CA N'EXISTE PAS... CA EXISTE PEUT-ETRE

Il restait 22,207 \$ dans l'enveloppe OVEP après tout le processus de sélection des projets. Il serait erroné de croire que c'est la première année qu'il y a un résidu de quelques milliers de dollars. Par exemple, en 1985-86, 48,000 \$ demeuraient disponibles après sélection.

Traditionnellement, ces sommes résiduelles ont toujours servi à réviser prioritairement les dossiers des groupes victimes d'une erreur administrative. Les surplus étaient versés à des groupes qui avaient été lésés lors de la première sélection. Nous sommes heureux que la direction du programme reconnaisse qu'il y a bel et bien risque d'erreurs

quand 700 projets sont à l'étude. Il nous apparaît également normal que ces sommes soient redistribuées puisque le programme OVEP ne répond qu'à 25% des besoins exprimés.

Toutefois, la procédure utilisée pour la redistribution des argents ne nous satisfait pas. En fait, la majorité des groupes financés OVEP ignorent d'année en année s'il y a des résidus et l'importance des sommes encore disponibles. De plus, comme il n'existe officiellement aucune procédure de révision clairement définie mais que la tradition dit le contraire, les groupes demeurent toujours hésitants à demander une réévaluation complète de leurs dossiers, même lorsqu'ils se sentent lésés. Le fait de connaître la réalité pour un groupe de base demeure circonstanciel. Il s'agit qu'il téléphone à la DGEA au bon moment et qu'on lui livre l'information.

Le MEPACQ a toujours soutenu que toute procédure de révision quelle qu'elle soit se devait minimalement d'assurer un traitement équitable à l'ensemble des groupes du Québec. Ce n'est certes pas une information sélective qui nous donne cette garantie.

Ce ne sont quand même pas les moyens d'information qui manquent à la DGEA. Nous voulons donc l'assurance que tous les groupes aient accès à une information, à la même information.

Loin de nous l'idée de vous faire croire que les révisions actuelles

soient satisfaisantes. Une demande du MEPACQ, maintes fois répétée, est l'instauration d'un processus de révision clairement défini avec les budgets conséquents.

DES RETARDS, TOUJOURS DES RETARDS

Rappelons d'abord que le programme OVEP et le formulaire de présentation des projets ont été postés avec retard aux groupes cette année. Contrairement au délai de 6 semaines habituellement accordé, les groupes ont eu un mois environ à leur disposition pour l'élaboration de leur projet éducatif.

Depuis plusieurs années, les groupes rappellent au MEQ que leurs activités débutent dès la première semaine de septembre. C'est pourquoi ils demandent leur réponse et leur chèque avant la fin août.

Il est difficile pour un groupe d'entreprendre un calendrier d'activités sans connaître les ressources qui seront mises à sa disposition. Comme dans tous les milieux, un ne va pas sans l'autre.

En 1986-87, les chèques sont arrivés un mois plus tôt que l'an dernier. Nous avons presque envie de féliciter la DGEA pour cette performance. Toutefois, après vérification dans le dossier du MEPACQ, nous nous sommes aperçu-e-s que notre chèque avait été émis le premier octobre,

ANNEE	DATE DE PRESENTATION DES PROJETS	DATE DES REPONSES	DATE DU 1 ^o VERSEMENT
86-87	30 juin	début octobre	début novembre
85-86	14 juin	début octobre	fin novembre
84-85	15 juin	début octobre	fin novembre
83-84	13 mai	début juillet	fin août
82-83	3 juin	début septembre	fin septembre
A noter: la demande très légitime des groupes a déjà été réalisée			

notre réponse était datée du 7 octobre '86 et le paiement réel est arrivé à nos bureaux le 4 novembre.

Bien qu'on nous assure qu'il s'agit là d'un délai normal, la situation devait être considérée assez urgente pour qu'on procède à l'envoi des chèques avec plus de rapidité.

PETITE HISTOIRE DE DECENTRALISATION

Le fait que le ministère ait repris la sélection faite par le Comité régional du Saguenay/Lac St-Jean/Chibougamau/Chapais nous déplaît énormément. Cependant, pour les besoins de ce dossier, nous laisserons le Comité des OVEP 02 exposer, lui-même, la situation. Voici donc le dossier que le comité a soumis à l'attention des députés et intervenants de son milieu.

TEXTE SUR LA SITUATION DES OVEP (ORGANISMES VOLONTAIRES D'EDUCATION POPULAIRE) DE LA REGION 02

Présenté à Madame Jeanne Blackburn, députée de Chicoutimi; Monsieur Francis Dufour, député de Jonquière; Monsieur Hubert Desbiens, député de Dubuc; Monsieur Jacques Brassard, député de Lac St-Jean; Monsieur Michel Gauthier, député de Roberval; Monsieur Christian Claveau, député d'Ungava; la Table régionale en accueil et référence; la Table de concertation Education-Main-d'oeuvre; MEPACQ.

Novembre 1986

Le comité régional des OVEP de la région 02 regroupe plus d'une centaine d'organismes oeuvrant au niveau de l'éducation populaire autonome. De Petit-Saguenay à Chibougamau, ces groupes travaillent dans un très grand nombre de champs d'intervention: alphabétisation, emploi, santé, consommation, logement, environnement et paix sociale, personnes âgées, jeunes, femmes, personnes handicapées, etc.

Depuis l'application du moratoire interdisant l'accréditation de nouveaux groupes, il est impossible pour tous nos membres de présenter un projet. Ainsi, 61 groupes seulement ont demandé une subvention au programme OVEP 86-87.

Une expérience unique, qu'on veut uniformiser

Le Saguenay/Lac St-Jean/Chibougamau/Chapais se démarque particulièrement des autres régions. En effet, depuis 1979, la sélection des projets s'effectue par l'intermédiaire du comité régional. Après avoir étudié chacune des demandes, le comité de sélection fournit au ministère de l'Education une cote pour chaque projet. Il s'agit donc d'un processus de recommandations qui, nous le croyons, avait fait ses preuves. Il va sans dire que les membres de ce comité, étant eux-mêmes impliqués dans la réalité régionale, sont grandement en mesure d'estimer les besoins des groupes et les attentes de la population. Nous possédions ainsi une structure décentralisée des plus démocratiques et des plus personnalisées.

Or, voilà que malgré la volonté clairement exprimée par nos assemblées de zone de poursuivre l'utilisation de notre propre grille d'évaluation, le MEQ, sans trop de préavis, a repris complètement la sélection selon ses propres critères.

Inutile de dire que notre déception était grande, d'autant plus que notre grille, loin de contredire celle du Ministère, la complétait. La question que nous posions alors était celle-ci: le MEQ serait-il déjà en train d'appliquer la refonte du programme OVEP? Pourquoi alors implanter des comités de travail provinciaux qui coûtent

si cher aux contribuables? Pourquoi gaspiller cet argent en recommandant la sélection pour notre région, alors que le comité régional n'avait toujours reçu que des éloges et des remerciements pour son travail "bénévole"?

Une enveloppe budgétaire affaiblie

En 1985-86, 63 groupes populaires recevaient un budget total de 285,689.00\$ pour une moyenne de 4,534.74\$ par groupe.

En 1986-87, la sélection du ministère accorde à 59 groupes un budget total de 227,387.00\$ pour une moyenne de 3,854.01\$ par groupe. Cela représente donc une perte pour la région 02 de 58,302\$ et une diminution moyenne de 680.73\$ par groupe. Cela peut sans doute sembler minime. Tel n'est pas le cas, puisqu'une telle perte représente une baisse moyenne de 15% par groupe et une diminution de l'enveloppe globale de 20%.

Perdre 680.00\$ pour un organisme qui ne reçoit que 4,500\$ c'est dramatique, d'autant plus qu'aucun budget de fonctionnement ne lui est alloué et qu'il fonctionne déjà avec une subvention bien en dessous de ses besoins réels. En effet, l'enveloppe totale accordée en 1986-87 ne représente que 32% de la demande globale des 61 groupes (702,959\$).

Une spécificité ignorée

La sélection effectuée par le ministère de l'Education diffère drôlement de celle recommandée par notre comité régional. D'une part, nous remarquons une tendance nette à la baisse pour la cotation des projets. En effet, la moyenne des cotes accordées par le ministère est inférieure de 5 points, à celle du comité régional. D'autre part, nous constatons que les groupes les plus touchés par cette sélection sont souvent ceux qui ont un caractère politique: regroupement de chômeurs(euses), d'assisté(e)s sociaux(ales), de femmes, comités de l'environnement, coopératives, regroupement pour la paix.

De plus, comment expliquer le fait que le MEQ ait jugé pour 18 groupes certaines activités non conformes alors que le comité régional les avaient acceptées?

Comment expliquer le fait que le MEQ ait refusé le projet du théâtre "La Rubrique", alors que le comité régional lui avait donné une très bonne cote?

Comment expliquer le fait que cette troupe de théâtre ait reçu une subvention l'an dernier pour un projet d'interventions théâtrales auprès des groupes populaires, et que cette année, ce même projet soit refusé?

Quelques chiffres

- 1 groupe: accepté par le comité régional et refusé par le ministère
- 1 groupe: refusé par le comité régional et accepté par le ministère
- 33 groupes: différence de cotation de plus de 5 points
- 20 groupes: différence de cotation de plus de 10 points
- 5 groupes: différence de cotation de 15 points et plus
- 2 groupes: refusés
- 33 groupes: coupures
- 11 groupes: statu quo par rapport à l'an dernier
- 15 groupes: augmentation par rapport à l'an dernier
- 0 groupe: augmentation réelle (c'est-à-dire cote de 90% et plus)

Devant une telle situation, il importe que toute la population, les députés qui la représente, ainsi que tous les intervenants en matière d'éducation appuient la démarche du comité régional des OVEP en vue de conserver son autonomie, c'est-à-dire, la décentralisation du Programme pour la région 02.

Colette Fournier

Pour le comité régional des OVEP de la région 02.

LE SORT DES REGIONS

LES BUDGETS REGIONAUX

COMPARAISON DES BUDGETS REGIONAUX			
ANNEES 86-87, 85-86			
REGION	BUDGET 86-87	BUDGET 85-86	ECART
01	176,260	174,327	+ 1,933
02	337,387	285,689	-58,302
03	646,598	660,508	-13,910
04	339,991	350,078	-10,087
05	234,319	248,824	-14,505
06-1	1,120,815	1,060,672	+60,143
06-2	349,262	308,580	+40,682
06-3	173,540	156,403	+17,137
07	194,192	200,230	- 6,038
08	182,400	146,607	+35,793
09	151,593	147,823	+ 3,770
10	42,131	35,941	+ 6,190

Constat: il est intéressant de constater que malgré une augmentation de l'enveloppe des groupes locaux-régionaux, ce ne sont pas toutes les régions qui en ont profité.

Cependant, pour avoir une vision plus objective, examinons les données qui suivent en rapport avec la situation de 85-86.

- Régions "favorisées" en 1986-87 mais "défavorisées" en 1985-86
 1. Bas St-Laurent/Gaspésie
 2. Montérégie
 3. Rive-nord de Montréal
 4. Abitibi-Témiscamingue
 5. Côte-Nord
- Régions pénalisées en 86-87 mais "favorisées" en 85-86
 1. Saguenay-Lac St-Jean
 2. Québec
 3. Mauricie/Bois-Francs
- Régions pénalisées les deux années
 1. Estrie
 2. Outaouais
- Régions "favorisées" les deux années
 1. Montréal
 2. Nouveau-Québec

L'état actuel n'a rien de bien réjouissant car nous sommes forcé-e-s de constater que 8 des 12 régions sont comme en pleine mer; une année, le vent dans les voiles, l'année suivante victimes d'un ressac. Deux régions sont toujours dans le creux de la vague. La DGEA voulait peut-être corriger "des erreurs" passées, mais il faut savoir que cela s'est fait, à chaque fois, au détriment du développement de l'éducation populaire autonome d'une région.

Pour ce qui est des reculs successifs de l'Estrie et de l'Outaouais,

aucune raison apparente ne les explique. Nous aimerions que la DGEA nous fournisse des explications à ce sujet.

SUBVENTION MOYENNE PAR REGION OU SECTEUR

- Moyenne nationale: 11,938.77\$*
- Moyenne pour un groupe local ou régional: 6,516.94\$

<u>SUBVENTION MOYENNE PAR REGION OU SECTEUR</u>	
REGION	MOYENNE
01	5,685.80\$
02	3,854.01
03	7,265.14 ₁
04	7,391.10 ¹
05	7,810.63
06-1	9,112.31
06-2	6,021.75
06-3	4,690.27
07	5,548.32 ₂
08	10,133.33 ²
09	7,579.65
10	21,065.50 ₃
SECTEUR	MOYENNE
Groupes nationaux	25,604.50
Alphabétisation	25,552.98
Personnes handicapées	10,116.16 ₄
¹ Incluant les groupes de la demande unique du Québec	
² Incluant le nombre de groupes se partageant les argents de la table régionale	
³ Cette région ne compte que 2 groupes	
⁴ Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin dans le texte	

* Méthode de calcul: budget divisé par le nombre de groupes. Toutefois, ce chiffre est mis sous tout réserve compte tenu des demandes uniques régionales et nationales.

Cette façon d'analyser nous permet de mettre en lumière une facette habituellement cachée du financement OVEP. Les chiffres nous prouvent que la région du Saguenay-Lac St-Jean est encore la région perdante. Les groupes de cette région ont une moyenne régionale équivalente à 59% de la moyenne nationale pour un groupe local. Pourtant, le Saguenay-Lac St-Jean recevra 58,302\$ de moins que l'an dernier.

La situation n'est guère plus enviable dans le Bas-du-Fleuve et sur la Rive-Nord de Montréal, régions qui reçoivent elles aussi beaucoup moins que la moyenne nationale.

Il n'y a pas non plus de région réellement favorisée, la quasi-totalité ayant une moyenne inférieure à 10,000\$. Cette dernière donnée interpelle une fois de plus la volonté gouvernementale relative au développement de l'éducation populaire autonome. Car réaliser un plan d'activités annuel avec ces sommes signifie automatiquement que les groupes doivent sacrifier plusieurs centaines d'activités et qu'ils doivent réduire le temps prévu pour la préparation, la réalisation d'outils pédagogiques de soutien et l'évaluation. (voir tableau Portrait national de la situation des OVEP en page 21)

En 1985-86, les groupes se partageaient entre deux catégories. Ceux qui avaient été coupés ou refusés et ceux qui avaient droit à des augmentations. Les groupes devant se contenter d'un statu quo étaient très minoritaires.

PORTRAIT NATIONAL DE LA SITUATION DES OVEP						
REGION OU SECTEUR	COUPURES	STATU QUO	AUGMENTATION		REFUS	TOTAL
			AUGMENTATION REELLE	RETOUR 84-85/83-84		
01	13	2	2	14	6	37
02	35	9	0	15	2	61
03	12	10	2	23	3	50
04	22	10	0	14	1	47
05	14	4	1	11	1	31
06-1	31	32	13	47	0	123
06-2	26	7	0	25	2	60
06-3	18	2	0	17	0	37
07	3	2	1	1	0	7
08	2	4	1	11	2	20
09	7	4	0	9	0	20
10	0	1	3	1	0	2
Regroupement Fédération	26	17	3	20	2	68
Alphabétis.	53	0	3	12	0	68
Personnes handicapées	30	1	0	17	2	50
Total	292	105	26	239	21	681
Pourcentage	42.9%	15.4%	3.8%	34.8%	3.1%	

SITUATION OVEP		
	86-87	85-86
Refus ou baisse de subvention	46%	41.8%

"GEL" ET PERTE DE POUVOIR D'ACHAT

Subvention	Perte
Idem 85-86	5%
Idem 84-85	10%
Idem 83-84	15%

C'est donc 96.2% des groupes se retrouvent dans les faits avec moins d'argent maintenant pour la conduite de leurs activités éducatives.

Il semble que nous ayons mal compris le terme "stabilité". Cela ne veut-il pas dire "disposer des mêmes moyens"?

Nous doutons que le développement de l'éducation populaire autonome puisse se faire ainsi!

LA SELECTION

LE TEMPS ALLOUE A CHAQUE DEMANDE

Lors des travaux de révision 1985-86, les délégués du MEPACQ à ce comité avaient évalué le temps nécessaire minimum à l'étude d'une demande à 30 minutes. Cette année, le temps moyen alloué à chaque demande a été de 15 minutes. Bien que ce soit mieux que certaines années, il n'en demeure pas moins que c'est insuffisant.

On s'explique encore plus mal l'écart de 15 minutes, puisque nos délégués étaient des formateurs-terrain et avaient par conséquent une plus grande expertise de l'éducation populaire autonome que les membres des comités d'étude.

L'INTERPRETATION DES CRITERES

Deux critères semblent avoir été interprétés par le comité de façon un peu étroite. Il s'agit des critères relatifs à l'acquisition de connaissances ou d'habiletés et aux clientèles.

Critère no. 1

Activités dont la qualité favorise l'acquisition de connaissances ou d'habiletés qui correspondent aux besoins des clientèles visées et qui leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie ou de travail. Importance relative: 30 points sur 100.

Il semble que les membres des comités ont clairement sous-évalué les activités favorisant l'approfondissement des connaissances. Nous n'avons pas lu dans le critère qu'il fallait absolument que ce soit des connaissances ou habiletés "nouvelles". Nous espérons que le message aux groupes ne soit pas celui de réinventer les boutons à 4 trous à chaque année.

Critère no. 2

Activités s'adressant à une population socio-économiquement faible

à d'autres clientèles particulièrement démunies ou à une des clientèles considérées comme prioritaires par le ministère (soit analphabètes, soit handicapés). Importance relative: 25 points.

Nous avons appris que les informations utilisées par les comités d'étude proviennent de Statistique Canada. Cet organisme peut effectivement définir des groupes de la population étant plus défavorisés socio-économiquement comme les assistés sociaux, les familles monoparentales, etc. Statistique Canada ne peut tout de même pas définir avec "listing" à l'appui des clientèles démunies. Pour le bénéfice des membres des comités d'étude et de la DGEA, soulignons que la perte de contrôle sur les conditions de vie et/ou de travail qui rend quelqu'un démunie ne se mesure pas à l'épaisseur d'un porte-feuille. La femme victime de violence, que son mari soit professionnel ou journalier, est, elle aussi, démunie. La locataire victime d'une reprise de possession de son logement aussi. Cette façon de définir les clientèles a pour effet direct d'introduire dans le programme des clientèles prioritaires cachées. Nous ne pouvons l'accepter. Si le ministère veut favoriser ces gens qu'il le fasse aux su et aux vu de tous. Si tel n'est pas le cas, il faudra que les clientèles démunies soient traitées sur un même pied d'égalité.

SELECTION ET PARTAGE DE L'ENVELOPPE

Nous ne sommes pas persuadé-e-s que les groupes aient été étudiés sur la seule base des critères. La raison est fort simple et le hasard est

questionnant. En effet, il est bizarre de constater qu'il y a juste assez de groupes dans chacune des catégories de pointage (entre 60 et 100 points) pour arriver à 14,000₁ près au montant disponible dans l'enveloppe régulière du programme₂. Par exemple, il n'aurait fallu que 5 points de plus à la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec₃ pour bousiller les savants calculs mathématiques de la DGEA.

Cette situation nous inquiète d'autant plus que la DGEA nous a remis en mai dernier, une recherche qui disait ceci:

Cote moyenne	Budget disponible	Nécessaire	Ecart
Entre 80-90	7,901,794.	9,628,367	-1,726,573.
Entre 70-80	7,901,794	7,780,226	+ 121,558.

Il fallait donc que la moyenne des cotes garantisse la moyenne des subventions des 3 dernières années (cote entre 70 et 80), là seulement l'équilibre budgétaire était possible. C'est précisément ce qui s'est produit, la cote moyenne nationale se situant à 75.2% Pourtant tous les groupes qui ont présenté des demandes étaient d'anciens groupes OVEP. Comme le hasard a bien fait les choses!

1 Il restait 22,000\$ dans l'enveloppe nationale dont 8,000\$ qui devra nécessairement être redistribué dans des groupes priorités.

2 Partie régulière = groupe locaux-régionaux et nationaux.

3 Avec 5 points de plus, la FAFMQ aurait reçu 17,000\$ de plus.

<u>RAPPEL DE LA SIGNIFICATION DES COTES</u>	
Cote	Signification
90-100	Meilleure subvention des 3 dernières années + 10%
80-90	Meilleure subvention des 3 dernières années
70-80	Moyenne des 3 dernières années
60-70	Moyenne des 3 dernières années -10%
60 et moins	Refus

<u>COTE MOYENNE DES REGIONS OU SECTEURS</u>		
REGION/SECTEUR	COTE	NUMERO DU COMITE D'ETUDE
01	71.1	1
02	72.04	comité ad hoc
03	78.9	2
04	74.5	3
05	69.75	1
06-1	79.3	2
06-2	74.9	3
06-3	73.9	1
07	75.9	2
08	75.9	2
09	69.8	3
10	86.0	3
Groupes nationaux		
820	75.0	1
830	72.2	2
Alphabétisation	81.1	3
Personnes handicapées	69.93	1

Moyenne nationale = 75.2		

LES COMITES D'ETUDE ET LES REGIONS

Cinq des 12 régions obtiennent des cotes inférieures à la moyenne nationale soit: Bas-du-Fleuve, Estrie, Rive-nord de Montréal et Cote-

Nord et le Saguenay Lac St-Jean. Assez curieusement, toutes ces régions, sauf le Saguenay-Lac St-Jean ont été étudiées par le comité 1. Soit dit en passant, le comité 1 n'avait que 4 régions à étudier. Et comme la sélection faite pour les groupes du Saguenay-Lac St-Jean a été reprise après que les comités d'étude des projets aient fini de siéger, c'est un comité ad hoc qui a été formé pour refaire la sélection.

Dans la même logique, on remarque que toutes les régions étudiées par le comité 2 ont des cotes supérieures à la moyenne nationale. Pour ce qui est du comité 3, les cotes varient considérablement.

Lors d'une communication avec des responsables du dossier à la DGEA, on nous a assurés que tout avait été mis en oeuvre pour éviter des écarts importants entre les comités et garantir une sélection similaire à tous les groupes.

Les résultats de cette sélection nous laissent sceptiques. Quels que soient les critères, ce ne sont pas eux les responsables de l'arbitraire!

LES COMITES ET LES SECTEURS

Pour l'étude des projets des associations nationales, le comté 1 a fait preuve d'une plus grande souplesse que le comité 2. L'écart entre les

2 cotes n'est pas énorme. Toutefois, la catégorie 830₁ reçoit une cote inférieure à la moyenne nationale. Il nous semble clair que l'importance des groupes nationaux n'a pas semblé évidente à tous les comités. Par contre, dans la catégorie 820, on a la certitude que pour 34% des groupes, la demande financière a été considérée exagérée. Dans la catégorie 830, cela s'est produit dans 19% des cas.

LES COMITES ET LES PRIORITES

Nous aurions cru que le statut particulier des groupes d'alphabétisation et de personnes handicapées leur aurait permis d'obtenir des cotes supérieures à la moyenne. Ceci s'est confirmé pour les groupes alpha. La cote moyenne des groupes d'handicapés, quant à elle, se situait sous la barre des 70%. C'est même une des cotes les plus basses au niveau national.

Le comité 1 ne semble pas avoir été à l'aise avec la présentation des projets de ces groupes. C'est probablement ce qui explique qu'en bout de ligne, l'enveloppe budgétaire des organismes de personnes handicapées ait accusé un recul aussi important.

1 Au départ, il n'y avait qu'une catégorie de groupes nationaux. Ces groupes formaient la catégorie "820". Pour éviter que cette catégorie soit trop "grosse" le MEQ a formé la catégorie "830". Ce découpage n'est lié qu'au moment de l'accréditation au programme et non pas au champ d'intervention des associations nationales.

CONCLUSION

Avant de conclure cette analyse, nous dirons simplement que le MEPACQ avait absolument raison de ne pas voir l'arrivée du 4e critère d'évaluation comme une planche de salut. L'arbitraire a été une fois de plus au rendez-vous avec des conséquences désastreuses pour plusieurs dizaines de groupes.

QUELQUES EXEMPLES

Deux groupes locaux¹ de la Côte-Nord, ayant demandé à peu près le même montant, ayant reçu tous les 2, une cote entre 70 et 80. Le premier recevra 312\$ de moins et le deuxième 49\$ de plus.

Comparons maintenant deux groupes nationaux qui, de plus, oeuvrent dans le secteur coopératif tous les deux.

Demandes: 72,093\$ pour Ass. coopérative féminine du Québec

73,033\$ Comité provincial des coops. ouvrières de production

Cote: entre 70-80 pour les deux groupes.

Montant accordé: le premier recevra une augmentation de 2,613\$, le deuxième une coupe de 10,856.\$

Il semble que la logique mathématique n'ait rien à voir avec le gros bon sens.

¹ Regroupement des assistés sociaux de la Manicouagan et le Club coopératif de consommation de Hauterive.

LE SORT DES GROUPES NATIONAUX

Depuis le début de ce texte, on peut laisser l'impression que les groupes nationaux ont eu, somme toute, un traitement plus enviable que la majorité des groupes du Québec. Cela est faux. Dans ce cas précis, l'analyse doit principalement être en lien avec 1985-86.

<u>LES GROUPES NATIONAUX</u>		
PREVUS EN 86-87 1,890,677	PREVU EN 85-86 2,130,963	ECART -240,286
PREVU EN 86-87 1,890,677	DEPENSE EN 86-87 1,819,920	ECART -72,757

Au comité de travail OVEP, la DGEA avait annoncé qu'elle voulait, en partie, corriger la situation problématique qu'avaient vécu les groupes nationaux en 85-86 soit une perte de 313,350.\$ par rapport à l'enveloppe prévue.

L'an dernier, les groupes nationaux accusaient une perte de 313,350.\$ Cette année, si on compare au budget prévu de 85-86, c'est une perte de 313,043. Donc un gain net par rapport au budget dépensé en 85-86 de 307\$ à partager entre les 71 associations provinciales financées cette année. On confirme ainsi les coupures faites à ce secteur l'année dernière.

LE SORT DES PRIORITES

LES GROUPOES DE PERSONNES HANDICAPEES

Bien qu'étant considérés comme groupes priorisés, leur situation n'est guère reluisante, loin de là.

Budget dépensé:

1986-87: 485,576.\$
1985-86: 576,984.\$
Ecart: - 91,407.\$

Moyenne de subvention:

Moyenne nationale: 11,938.77\$
Moyenne secteur: 10,116.16\$
Ecart: -1,822.61\$

Moyenne de cote:

Cote nationale: 75.2
Cote de secteur: 69.9
Ecart: -5.3%

Malheureusement, le sombre tableau n'est pas complet. Le ministère a considéré la demande exagérée pour 35% des groupes.

SECTEUR	COUPURES	STATU QUO	AUGMENT. REELLE	FAUSSE AUGMEN.	REFUS	TOTAL
p. handicapées	30	1	0	17	2	50
nombre %	60%	2%	0%	34%	4%	
moyenne nat.	42.9%	15.4%	3.8%	34.8%	3.1%	

C'est donc dire 17.1% de plus de coupures qu'au national: 13.4% de moins de groupes avec un statu quo. Aucun groupe n'aura une augmentation réelle de sa subvention et quasi 1% de plus de refus que l'ensemble des groupes.

Avec des résultats similaires, nous avons presque envie de dire que nous sommes heureux de ne pas être un secteur priorisé au ministère. Leur situation est non seulement pire que les autres, elle est alarmante.

LES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABETISATION

Ce secteur est priorisé sans pour autant être favorisé. Les informations qui suivent nous le confirme une fois de plus.

- Plusieurs groupes alpha actifs depuis 2 ans ne reçoivent aucun support financier du ministère de l'Education du Québec. (Seul bailleur de fonds possible pour ces groupes)
- Des 468 activités refusées cette année, 87 l'ont été dans le réseau des groupes populaires en alphabétisation.
- C'est donc dire qu'avec moins de 10% des groupes OVEP du Québec, ils se retrouvent avec 18% des activités refusées.

Après une enquête sommaire auprès de ses membres, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation constate que toutes ces activités étaient récurrentes et avaient été recon-

nues comme activités d'éducation populaire l'an dernier. D'ailleurs après relecture, toutes ces activités étaient conformes aux critères énoncés en 1986-87. Majoritairement les activités refusées sont liées aux thèmes suivants: comités de participants, préparation et évaluation des activités éducatives, etc. Nous disons MAJORITAIREMENT parce que des activités très similaires ont pu être acceptées pour un groupe et refusées pour l'autre. Là encore, la logique semble absente et l'arbitraire souverain.

- La moyenne des subventions pour un groupe d'alphabétisation est de 25,000\$ pour une année complète d'activités.
- 78% des groupes recevront moins qu'en 1985-86.
- Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation a dû aller en révision suite à une perte de 10,000\$ par rapport à 1985-86. Comme le MEPACQ, il est invité à participer à plusieurs comités mis sur pied par Québec. La situation se résume ainsi: augmentation de la charge de travail et coupure de subventions. Et comme pour le MEPACQ, le Regroupement n'a droit à aucune subvention de fonctionnement.

LE RESEAU MEPACQ

Pour illustrer la situation dans les rangs du réseau MEPACQ, nous reprendrons principalement les données du mémoire que nous faisons parvenir à Monsieur Claude Ryan en octobre 1986. Soulignons, dans un premier temps, que nous n'avons reçu aucune réponse à ce mémoire présenté, il y a plus d'un mois.

- Gel du budget du MEPACQ
- Gel du budget des tables de Montréal, Québec, Côte-Nord et Montérégie
- Trois tables régionales reçoivent plus qu'en 1985-86 mais reçoivent la même subvention qu'en 1984-85. Il s'agit du Bas-St-Laurent, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue
- La table du Saguenay-Lac St-Jean recevra en 1986-87 la même subvention qu'en 1983-84
- Estrie et Mauricie-Bois-Francs subissent des coupures
- Plus de la moitié des tables ont moins de 20,000\$ par année.

UN FAIT NOUVEAU

<u>RESEAU MEPACQ</u>	
ANNEE	COTE MOYENNE
1984-85	100%
1985-86	85%
1986-87	81%

Et pourtant, pendant toute ces années, les critères ont été les mêmes sauf en 1986-87 avec l'ajout du quatrième critère sur l'acquisition de connaissances. Critère qui, normalement, n'aurait pas dû influencer de façon significative les cotes dans le réseau MEPACQ.

Ceci est d'autant plus inquiétant que parallèlement à cette non-reconnaissance du travail fait en région, les tables et le MEPACQ n'ont jamais eu autant de demandes de participation sur des comités régionaux (ex.: SAR) ou nationaux (ex.: comité de refonte du programme).

C'est sans budget de fonctionnement, avec des subventions OVEP nettement insuffisantes que le réseau MEPACQ doit continuer son travail. Cela frôle l'indécence.

CONCLUSION

Bref, le dossier est encore plus noir que noir.

Pour le MEPACQ, il est non seulement important mais urgent que des correctifs de fond soient apportés à très court terme. Car derrière les tableaux statistiques, ces montagnes de chiffres, on retrouve les membres, les usagers-usagères des groupes. On sait que ce sont ces clientèles les moins bien nanties de la société québécoise qui feront les frais de la situation.

- Que dira-t-on à cet analphabète qui sera refusé dans un groupe faute de ressources?
- Que dira-t-on aux personnes handicapées traditionnellement exclues du réseau scolaire lorsque les activités éducatives de son groupe devront être abandonnées faute de fonds?
- Que dira-t-on à cette femme qui voulait reprendre sa santé mentale en main et qui ne retrouvera plus de ressources près de chez-elle?

Le sombre tableau que voici nous démontre à quel point la situation s'est dégénérée, pour finalement atteindre en 1986-87 un sommet encore inégalée.

1986-87 sera l'année de 4 tristes records:

- A cause des coupures de budget et de l'inflation, 96.2% des groupes accuseront des reculs financiers;
- Par la censure gouvernementale, les demandes (\$) initiales des groupes seront réduites de 25%;
- Record d'arbitraire dans la sélection des projets;
- Record sur le nombre de groupes qui subissent des baisses de subvention ou qui sont refusés (46% vs 41.8%).

De plus, ces records ne présentent pas seuls. D'autres éléments sont à considérer soit une coupure de plus de 52,000\$ dans l'enveloppe nationale, le maintien du moratoire, la signification farfelue des cotes, les changements en plein été des règles du jeu (sélection du Saguenay-Lac St-Jean, du critère no. 1, les désaccreditations automatiques).

Que dira-t-on aux jeunes, aux assisté-e-s sociaux, aux chômeuses et chômeurs, aux retraité-e-s, aux femmes, aux locataires, aux immigrant-e-s, aux consommatrices et consommateurs, aux usagères et usagers des médias communautaires, aux accidenté-e-s du travail, aux non-syndiqué-e-s, aux citoyens et citoyennes préoccupé-e -es par la solidarité internationale, la culture populaire, le logement coopératif, aux autochtones, etc. qui voulaient reprendre un peu de contrôle sur leurs conditions de vie et/ou de travail par le moyen qui leur appartient: l'éducation populaire autonome et qui ne pourront plus le faire faute d'un financement adéquat?

On leur dira d'aller au complexe G.

SOURCES

1. Dossier noir - Programme OVEP 1985-86, MEPACQ 1985.
2. Programme OVEP 1986-87
3. Bilan du comité de travail, MEPACQ, mai 1986.
4. Feuilles-synthèse du programme OVEP 1986-1987, DGEA, octobre 1986.
5. Mémoire sur le financement du réseau MEPACQ, MEPACQ, octobre 1986.
6. Statistiques du MEPACQ, novembre 1986.
7. Données du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation, novembre 1986.
8. Calendrier des réponses OVEP et émission des chèques, Table des OVEP de Montréal, 1986.
9. Tableau des coupures aux OVEP, MEPACQ, avril 1986.
10. Situation des OVEP de la région 02 par le Comité des OVEP du Saguenay-Lac St-Jean.
11. Guide de procédures OVEP, DGEA, octobre 1986.